

# COMPTE-RENDU REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PETR Vidourle Camargue - Aimargues

Lundi 20 octobre 2022

## Ordre du jour

1. Avancement des commissions
2. Livrables et présentations des travaux
3. Prochaine réunion

### Présents :

Philippe GRAS, 1<sup>er</sup> Vice-président du PETR chargé du développement économique et du Conseil de développement, Claude CONSTANT, Président, Bernard ROUGER, Bernard DIREXEL, Gilles FLUTET, Robert LEFORT, Stéphane SEIGNEURIN, Denis RODRIGUEZ

### Excusés :

Danielle MARTINEZ, Jean-François FONTANA, Stéphanie GODET-GILBERT, Dominique BLATIERE, Alain AVESQUE.

### Administration :

Maxime CHARLIER, Catherine BAZILE, Ludivine JOUVE, Frédéric CAMBESSEDES

---

Le président du Conseil de développement, Claude Constant, ouvre la réunion plénière en souhaitant la bienvenue aux participants et en évoquant les personnes excusées.

## 1. Avancement des commissions thématiques

### → Commission gestion des déchets

La présentation est proposée par M. Rouget et M. Seigneurin.

Le sujet est très réglementé et ne laisse pas beaucoup de marges de manœuvre. Il relève de la prérogative des collectivités. On peut remarquer de nombreuses disparités entre les communes.

La commission n'envisage pas de travaux supplémentaires, mais s'appuiera sur le document présenté lors de la Conférence des maires au mois de juin. Ce document fait ressortir des recommandations sur cinq thématiques :

1. Encourager à la réduction des déchets.
2. Encourager le recyclage des déchets.
3. Faciliter la gestion des déchets des artisans et commerçants.
4. Renforcer la Sensibilisation et l'éducation à la gestion des déchets.
5. Optimiser les services et les pratiques.

La conclusion porte sur des actions engagées/déjà menées ou à mettre en place :

6. Un support et un encouragement accru aux initiatives locales,
7. Une communication bien mise en avant et plus régulière,
8. Des évènements spécifiques et ciblés,
9. Une attention portée aux problématiques des déchets alimentaires et des artisans /commerçants

La commission envisage d'arrêter, à ce stade, ses travaux, tout en restant à la disposition des communes et des communautés de communes.

M. Charlier souligne la réussite de la présentation en Conférence des maires.

M. Gras suggère de proposer une intervention auprès des élus et techniciens des commissions « déchets » des communautés de communes.

Le PETR est chargé d'adresser un courrier en ce sens.

#### → **Commission aquaculture et pêche en étang**

Le détail de la présentation de la commission est visible sur ce [lien](#)

La présentation est portée par M. Constant et M. Direxel.

La mise en place de cette commission est plus récente, à la suite de l'abandon d'une commission sur la santé.

Depuis la Conférence des maires, les travaux ont porté sur la recherche d'informations visant à approfondir la connaissance du sujet, ainsi que sur des entretiens avec les professionnels de la mer et leurs structures représentatives. Deux espèces ont été analysées :

##### Le crabe bleu :

- N'a pas de prédateur
- Dégrade les milieux et les espèces locales
- Plusieurs pays/lieux de Méditerranée infestés
- Présence repérée dans les étangs et cours d'eau en Camargue

Le questionnement porte sur :

- Possibles outils de suivi et de cartographie.
- Les enjeux, comment lutter ?
- Protection des autres espèces, maintien des filières existantes (conchylicole, etc ...)
- Création d'une filière de consommation : développement d'un marché local, filière de transformation, utilisation dans l'alimentation animale ...
- Une gestion coordonnée à l'échelle de la Méditerranée (projet de coopération Occitanie/PACA ?)

##### L'anguille :

- Reproduction uniquement en mer des sargasses,
- Population en baisse, 19 espèces, toutes menacées
- Freins : pollution, destruction habitat, surexploitation, braconnage (plan de gestion depuis 2009)
- Présence repérée en Camargue dans le Rhône, le Vistre et le Vidourle

Le questionnement porte sur :

- Expérimentation scientifique
- Exemple réussi au Japon pour la reproduction, possibilité élevage
- Restauration de l'espèce, adaptation de l'anguille d'élevage dans les milieux naturels

Mme Jouve (animatrice FEAMPA) souligne le caractère bénéfique de la commission pour le GALPA. Elle permet d'envisager l'émergence de projets, et des réunions sont déjà prévues pour la coopération.

## 2. Livrables et présentation des travaux

En lien avec les échanges formulés, il conviendra de finaliser les supports de présentation pour le livrable, avec l'appui du PETR, et assurer leur diffusion auprès des élus et des autres partenaires.

## 3. Prochaine échéance

M. Constant remercie pour l'implication des membres du Codev et du PETR. En effet, cela demande beaucoup de temps et de travail.

Il souhaite mettre en avant l'appui des techniciens du PETR et encourager cette pratique dans la prochaine programmation du Conseil de développement, au sein des différentes commissions, lorsque cela est possible.

Il souligne l'entièvre liberté qui a été donnée aux commissions pour travailler et pour le choix des sujets.

M. Flutet s'interroge sur la manière dont le PETR et les communes prennent à bras-le-corps certains sujets travaillés par le CODEV. Il cite un cas d'école concernant le fonctionnement des commissions : certaines travaillent en toute autonomie sur leurs thématiques, tandis que d'autres bénéficient de l'appui d'un chargé de mission du PETR (cf. aquaculture et pêche en étang). Il propose de conserver cette liberté de choix des thèmes, tout en gardant la possibilité de partager une thématique avec un chargé de mission.

M. Constant souligne la pertinence de cette remarque et indique qu'il conviendra, lors du prochain mandat, d'examiner si le PETR peut formuler d'autres propositions, laissant aux commissions la liberté d'accepter ou non ces suggestions.

M. Rouger insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les expertises locales, pas uniquement à l'échelle du PETR.

M. Charlier rappelle que sur le sujet de l'aquaculture et de la pêche en étang qu'il existait un besoin précis, lié à une zone d'ombre : le nombre de pêcheurs en activité était jusque-là estimé « à la volée ». Les deux approches se complément, mais il souligne que les commissions doivent rester libres de leur positionnement.

M. Constant confirme qu'il est essentiel de rester autonomes et indépendants, et remercie les élus de leur laisser cette liberté.

M. Gras ajoute que c'est une condition essentielle au bon fonctionnement du Codev : « citoyens, bénévoles de la société civile, il faut vous laisser agir librement ».

M. Lefort témoigne de l'expérience de la commission « tiers-lieux », qui n'a pas pu aboutir, mais pour laquelle il a bénéficié d'un appui précieux du PETR dans la conduite des travaux. Il rappelle que le PETR peut ouvrir des portes pour les commissions.

M. Lefort et M. Gras s'en félicitent et recommandent de maintenir l'autonomie des commissions.

Pour aborder le renouvellement du Conseil de développement après les élections municipales, M. Charlier informe de l'installation du prochain comité syndical en mai 2026.

Sans présager des nouvelles modalités de constitution du Codev, il est conseillé à ceux qui souhaiteraient s'investir à nouveau de faire acte de candidature auprès de leurs intercommunalités respectives.

Le choix des thématiques des commissions se fera ultérieurement.

M. Charlier indique qu'en premier lieu, le Conseil de développement sera mis à contribution pour l'élaboration du projet de territoire du PETR, dans le cadre de la concertation qui sera mise en place.

M. Constant s'est déclaré ravi de ce mandat de président du Conseil de développement, qu'il a trouvé très satisfaisant.

M. Gras trouve l'outil très intéressant, avec des thèmes pertinents et une production utile aux élus.  
L'ordre du jour est clôturé.

Le Président, Claude CONSTANT

